

CHARTRE ACCUEIL CHATORNY

Afin que l'année d'accueil 2026/2027 se déroule au mieux pour tous, nous vous faisons part de la charte de l'accueil Chatorny, élaborée par la Commission de l'AES ainsi que les intervenantes. Il vous est demandé d'en prendre connaissance avec votre enfant et de la signer d'ici au 15 septembre 2026.

Arrivée à l'accueil

- Que ce soit avec papa ou maman ou après l'école, je viens tout de suite saluer l'intervenante afin qu'elle valide ma présence. J'écoute ses instructions puis je peux aller vers mes camarades.

Durant le temps d'accueil

- Dans les corridors et le vestiaire, je chuchote.
- A l'intérieur du bâtiment, je me déplace en marchant, avec des chaussons aux pieds.
- J'utilise un langage correct et m'exprime en parlant tranquillement et de manière respectueuse.
- Tant avec mes camarades qu'avec les intervenantes, je les respecte, je fais preuve de tolérance, je reste poli et bienveillant.
- Je reste dans la délimitation autorisée, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Que ce soit au vestiaire ou après avoir terminé un jeu, je range mes affaires à l'endroit prévu pour.
- Je prends soin du matériel et partage les jeux de l'accueil.
- Je me lave les mains avec du savon après chaque passage aux toilettes et avant de faire de la cuisine.
- En cas de conflit, je vais demander de l'aide à un adulte et trouve des solutions en discutant.

Le temps des repas

- Je me lave correctement les mains avec du savon, avant et après chaque repas.
- Je m'assieds, dans le calme, à l'endroit indiqué par l'intervenante et me tiens correctement durant tout le repas. Cela signifie que tous les pieds de la chaise touchent le sol et que le siège reste droit.
- Après les repas, je débarrasse l'entier de ma place et je me brosse les dents quand l'adulte me le demande.

Départ

- Je range mes jeux en cours, je vais dire « au revoir » à l'intervenante puis je range mes chaussons dans le vestiaire.

Charte pour les parents

- Si un enfant est malade, les parents annoncent son absence au plus tard avant 7h30 le jour-même.
- Si un enfant est absent à cause d'une sortie scolaire ou autre, les parents doivent annoncer son absence dès que possible, au plus tard la veille avant 18h00.
- Les parents approuvent, par leur signature, avoir également pris connaissance du règlement d'application communal qui se trouve sur les sites internet des communes et s'engagent à le respecter.

J'ai pris note de cette charte, je me fais expliquer, si nécessaire, les points que je ne comprendrais pas et je m'engage, par ma signature, à la respecter durant toute l'année.

Je comprends que ces consignes permettent une meilleure cohabitation avec mes autres camarades.

Si je ne respecte pas ces règles de vie, mes parents seront avertis et des sanctions pourront être prises.

Lieu et date

Signature du ou des enfants

Les parents attestent avoir lu cette charte et en avoir discuté avec leur (s) enfant(s)

Ils valident avoir pris connaissance du règlement de l'accueil ainsi que des tarifs disponibles sur le site internet de leur commune de domicile.

Signature des parents :

.....

Conséquence d'un mauvais comportement

- Un mauvais comportement « m'isole » à un endroit indiqué par l'intervenant pour réfléchir pourquoi cette attitude prétérite le bon déroulement de l'accueil
- Trois avertissements entraîneront un courrier de la commission de l'AES aux parents des enfants concernés
- En cas de récidives répétées, une exclusion, temporaire ou définitive, pourrait être décidée